



FEUILLET DE CLOTURE CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2026

Le Conseil Municipal a été convoqué mercredi 21 janvier 2026.

L'affichage a été effectué mercredi 21 janvier 2026.

Le vingt-huit janvier deux mille vingt-six à quinze heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de **Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire**.

Étaient présents :

Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, M. BAGGIO Jean-Marie, Madame HENRY Christine, M. CHAPUS Benoît, Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, M. LELEU Pascal, Madame L'HOMME Céline, M. BUREAU Olivier, Madame PEETERS Stéphanie, M. LAPORTE Francis, M. LANSARD RUIZ Pierre, Madame MAURI Fabienne, Madame BLIMON Rachel, Monsieur COLL Albert, Madame HOUQUES Christine

Absents : Mme PALLUET Laurence, M. CALISTO David, Madame SICHE Delphine, M. LASSALLE Jérôme

M. BAGGIO Jean-Marie a été élu Secrétaire de séance.

Le quorum a été atteint.

Numéro des délibérations	Intitulé des délibérations	Décision de l'Assemblée Délibérante
2026/11	Ressources Humaines : approbation d'un protocole d'accord transactionnel avec un agent communal	Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 h 30.

Fait à Génissac, le 29 janvier 2026

Le Maire,



Émeline BOURDAT BRISSEAU

Le Secrétaire de séance,

Jean-Marie BAGGIO